

Les immeubles "Numaga" à la Chaux-de-Fonds : architectes Maurice Cailler et André Gaillard

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de
l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **25 (1953)**

Heft 11

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-124222>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

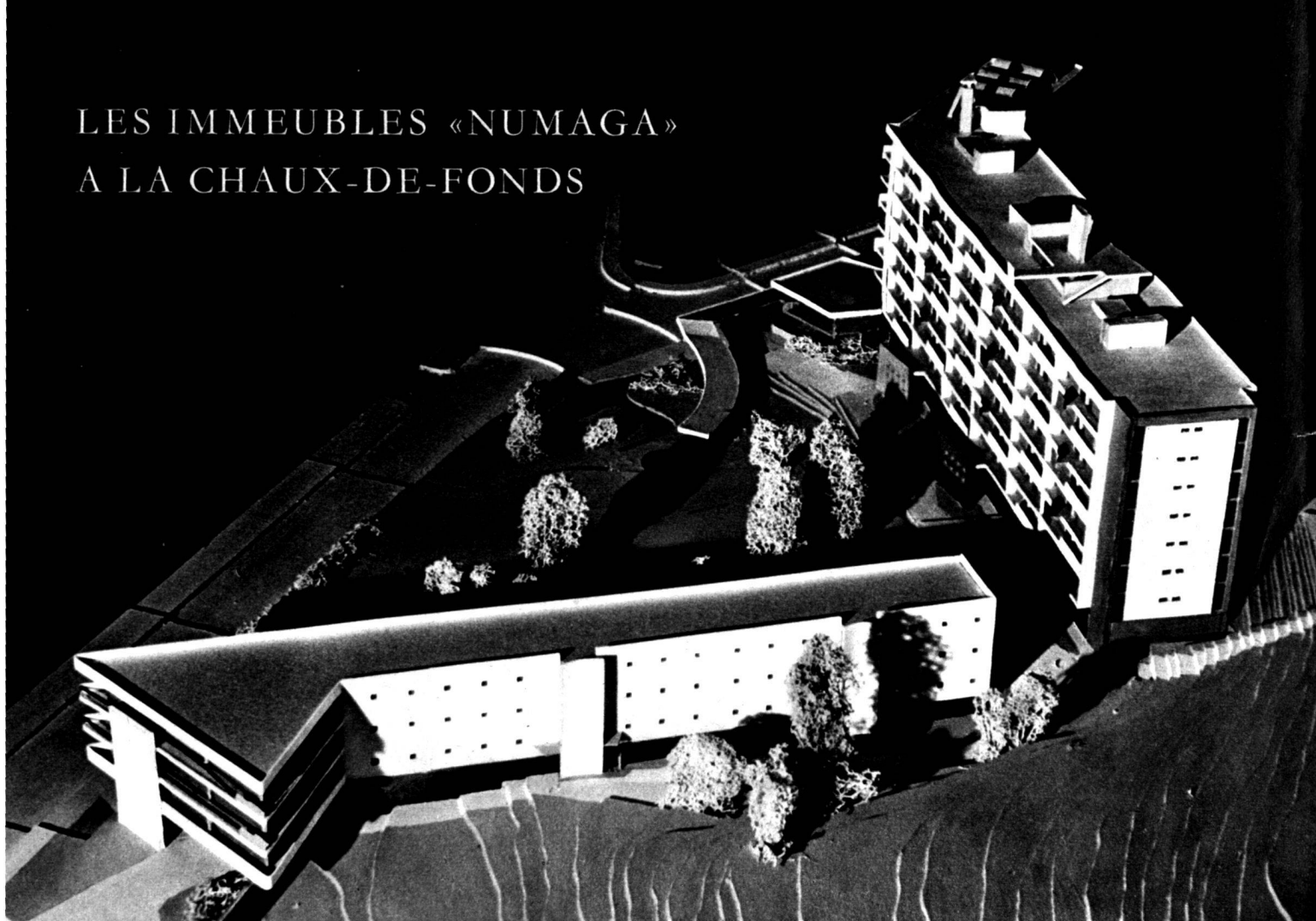
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

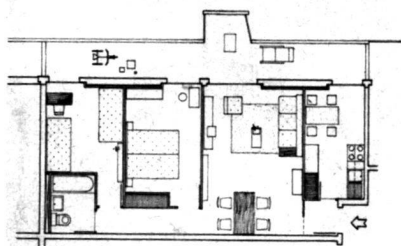
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

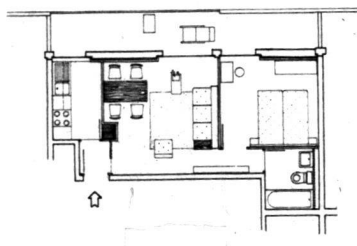
LES IMMEUBLES «NUMAGA» A LA CHAUX-DE-FONDS



*Vue générale. Au premier plan, Numaga 3 et 4
(Photos Fernand Perret, La Chaux-de-Fonds)*



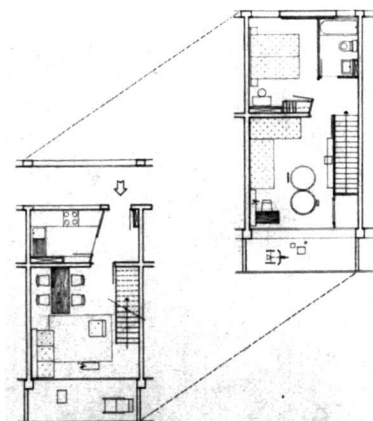
Numaga 1, 3 pièces



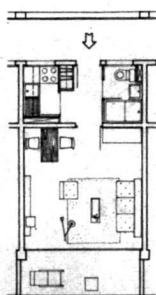
Numaga 1, 2 pièces



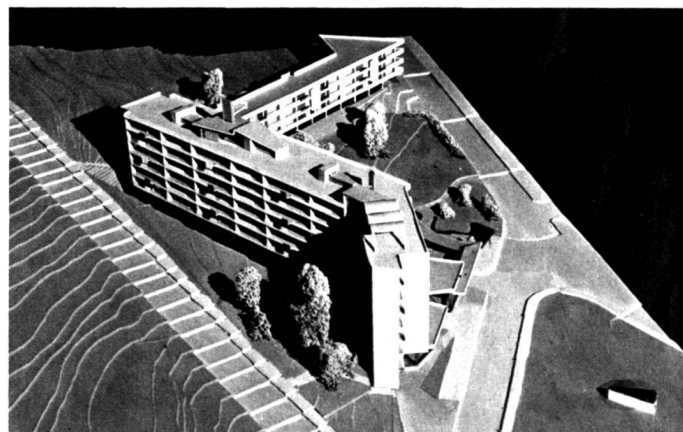
Maquette



Numaga 2, 3 pièces - duplex



Numaga 2, studio



Vue générale depuis le sud

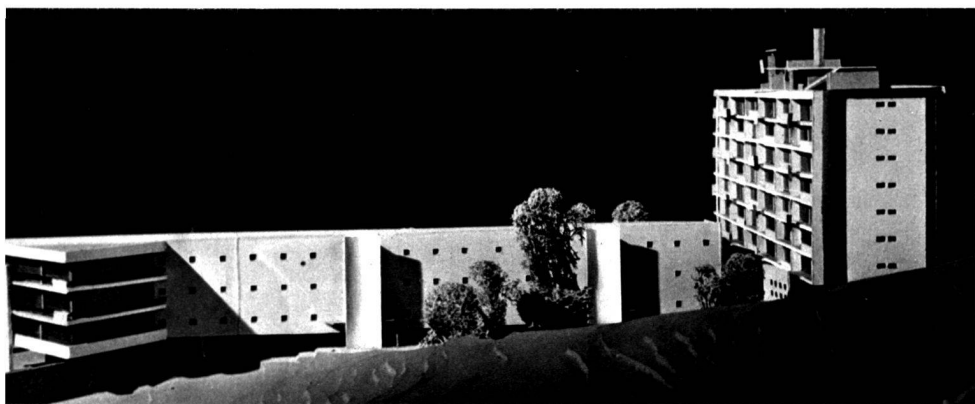


Vue d'ensemble

LES IMMEUBLES EN CONSTRUCTION



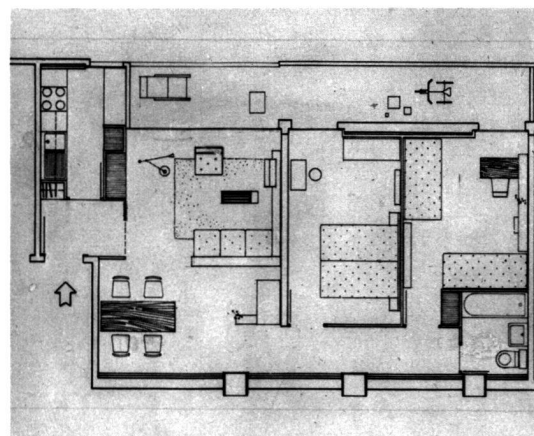
Vue d'ensemble



Face nord



Numaga 2, Numaga 1, Numaga 3 (Photos Fernand Perret, La Chaux-de-Fonds)



Numaga 3, 3 pièces

LES IMMEUBLES «NUMAGA» A LA CHAUX-DE-FONDS

Maurice Cailler et André Gaillard, architectes

On sait que les tentatives de l'architecture moderne sont facilement taxées d'utopies infructueuses par toute une catégorie de censeurs, qui ne s'attachent au problème que pour en critiquer l'évolution : or, il se trouve que cette évolution est bien plus le fait du public que des architectes eux-mêmes. Dans leurs initiatives les plus révolutionnaires, en effet, ceux-ci ne font que donner une forme à un ensemble de désirs tacites, d'aspirations vagues, d'élans inconscients, nés dans la communauté, et que seule leur sensibilité particulière leur permet de détecter : d'où cet étonnement de la critique qui, elle, ne possède guère ces antennes révélatrices, et dont les hauts cris ne sont que le témoignage, malheureusement souvent assez efficace, d'un refus de toute rénovation, dès qu'elle est assez originale pour leur paraître insolite, et pour secouer un confort intellectuel où il fait si bon dormir.

Car ce sont bien des idées et des aspirations « public » qui changent l'aspect de nos villes : le plan libre n'est pas né, tout armé, dans le cerveau trop imaginaire d'un urbaniste las des angles droits : je ne serais pas étonné que les premières expériences de cette disposition soient nées, justement, et de la découverte d'un matériau, et de l'affranchissement simultané d'une raideur sociale qui, si elle n'a pas donné à la fin du XIX^e siècle une figure bien amusante, n'en soutenait pas moins une hiérarchie fort solide : technique et sentiment, comme toujours et partout.

Ainsi, les jeunes architectes qui sont en train de construire les immeubles « Numaga » que nous présentons aujourd'hui, loin de mériter cette étiquette de révolutionnaires qu'on colle aujourd'hui, un peu à l'aveuglette, sur tout ce qui n'a pas la rigueur des cols durs et des moustaches bien cirées, ne sont au contraire (et je ne voudrais pas leur faire de peine en l'affirmant,

mais serais heureux au contraire qu'ils le prennent pour un compliment) que de très fidèles et très obéissants serviteurs d'une mentalité qui, certes, a bien de la peine à prendre conscience de sa propre réalité et de sa propre solidité, mais qui n'en existe pas moins dans notre public. Preuve en soit le plaisir qu'éprouveront les locataires à meubler des intérieurs si agréablement (et si rigoureusement aussi, d'ailleurs) conçus : finies les mornes casernes où l'on s'entasse par centaines, finies les cours verdâtres où le soleil ne jette jamais un regard, les portes cochères que frise la mortelle circulation automobile : tout n'est ici que jardins, que clarté, que plaisir de voir jouer les enfants.

Quelques détails nécessaires : dans un quartier situé à la périphérie ouest de La Chaux-de-Fonds, sur un terrain triangulaire légèrement en pente, ce groupe d'immeubles, dont la construction a commencé en avril 1953, comprend, dans « Numaga I », 85 appartements de deux pièces (92 fr. par mois), de trois pièces (118 fr. et de quatre pièces (140 fr.) ; dans « Numaga II », 27 appartements, studios (76 fr.), deux pièces (92 fr.), trois pièces (115 fr.), cinq pièces (150 fr.) avec, en rez-de-chaussée, quelques magasins ; dans « Numaga III », 12 appartements de trois pièces ; et dans « Numaga IV » deux appartements de trois pièces, un appartement de deux pièces, et un studio, avec, en rez-de-chaussée, des boxes pour garages (à noter que le nombre de pièces que nous indiquons ne comprend pas la cuisine). Des prix aussi favorables n'ont pu être obtenus que grâce à une subvention de 7 % de la part de la commune, qui a donné en outre sa garantie au deuxième rang hypothécaire. On a réservé au centre du triangle un parc de 3000 mètres carrés qui comprendra divers aménagements, pour l'agrément des enfants et pour la facilité de leur surveillance. J.

LE PROBLÈME DU LOGEMENT DANS LE CANTON DE VAUD

(Suite*)

Dans notre dernier numéro (N° 10, octobre 1953), nous avons comparé le « Rapport du Conseil d'Etat vaudois au Grand Conseil sur le problème du logement », avec les observations que M. Marius Weiss, député, a présentées sur ce rapport au Grand Conseil, au nom de la Commission chargée d'examiner l'ensemble du rapport du Conseil d'Etat. Nous avons vu que trois sous-commissions, sous-commission sociale, sous-commission technique, sous-commission financière, avaient été chargées d'apporter une première étude du problème. Nous ne croyons pas devoir donner ici les vingt et une recommandations que ces sous-commissions, réunies en commission plénière, ont présentées à l'autorité cantonale, puisque cette autorité elle-même, après en avoir pris note et y avoir travaillé, en a fait l'objet d'un rapport que, lui, nous étudierons. Création de huit cents logements à bon marché destinés aux économiquement faibles, édification par

étapes et par sortes d'urgence des diverses catégories de logements, suppression des taudis au fur et à mesure des possibilités, adaptation et modernisation des règlements, économies dans le coût de la construction, garantie de l'Etat aux prêts à la construction de logements, allègements fiscaux à certaines catégories d'habitations, création d'un office de renseignements, garanties de loyer aux familles dont la situation matérielle est précaire, allocations au logement, contrôle des ressources de certains locataires, décentralisation par adaptation des tarifs des entreprises de transports, cautionnement hypothécaire, réduction de l'écart entre les prix des loyers anciens et nouveaux, cours ménagers, politique foncière opposée à la spéculation sur les terrains, constitution d'une Commission cantonale permanente du logement, documentation pour les milieux intéressés, telles sont les grandes lignes des préoccupations que cette commission plénière a présentées au Conseil d'Etat.

* Voir « Habitation », N° 10/1953